

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 29 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)
Cuzieu
(Eau et Assainissement)
Marclopt
(Eau)
Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)
Rivas
(Eau)
St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)
St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrive textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
- 2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
- 3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy
GRANJON Vincent - Cuzieu
JAY Christophe – Saint Laurent la Conche
PHILIPPE Marie-France- Rivas
PICARD Christian -Bellegarde en Forez

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----
 SED IC

Secrétaire élu (e) pour la session

RASCLE Jean-François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : PRESENTATION DE L'ANALYSE DES PASSAGES CAMERAS A EFFECTUER SUR LES RESEAUX DANS LE PERIMETRE PE1 DES PUITS DE SAINT ANDRE LE PUY ET APPROBATION DE L'AVENANT 1 DU BUREAU D'ETUDE SED IC

Monsieur le Président rappelle que les études concernant l'analyse des passages caméras réalisé dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement a été attribué au bureau d'études SED IC le 17 février 2025.

Suite aux ITV effectués dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement par IRH Ingénieur Conseil (non terminé pour mémoire) ainsi qu'aux ITV réalisés conformément au contrat de Délégation de Service Public, il reste 16 kms à analyser.

Les ITV à engager dans le secteur PE1 est de 11.2 kms.

Le bureau d'étude interpelle les membres du comité syndical sur le fait que l'Agence de l'Eau risque de refuser les demandes de subventions dans le cas où les travaux ne sont pas identifiés dans un Schéma Directeur d'Assainissement.

Il est donc conseillé d'intégrer les ITV pour les études en cours, soit 6 kms à réaliser.

Le bureau d'étude SED IC propose qu'un avenant 1 soit signé afin d'intégrer l'analyse des études en cours à la phase 2 de la mission initiale.

Les membres du comité syndical sont sollicités pour approuver l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 14 913.72 € HT, soit un montant total de la phase 2 de 31 630.59 €.

Le coût global de la mission de SED IC passe de 38 929.70 € Ht à 53 811.82 € HT.

Il est précisé que Mme EYRAUD étaient parties.

Oui et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Approuvent l'avenant 1 d'un montant de 14 913.72 € HT, soit 31 630.59 € pour la phase 2 de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- ✿ Autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant 1 du marché du bureau d'étude SED IC, tel qu'annexé,
- ✿ Autorisent Monsieur le Président à lancer la consultation pour la réalisation des ITV,
- ✿ Disent que les crédits sont prévus au budget assainissement 2026.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 30 septembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200861-20250929-CS25-09-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,
Jacques LAFFONT

Le Secrétaire de séance,
Jean-François RASCLE - Montrond les Bains -

Publiée sur le site internet du SIVAP le 7 octobre 2025